

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SAINT-MARTIN-LE-NEUD

Nombre des membres	
Afférents au Conseil Municipal	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	9

Séance n° 4 du 16 Septembre 2025

DATE DE LA CONVOCATION
le 11 Septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le Mardi seize Septembre, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie DURIEZ, Maire

Présents : Jean-Marie DURIEZ, Georges DEMANET, Carole MORTELECQ, Thierry JOURNEUX, Hervé BIGOURD, Isabelle CATHERIN, Philippe HENNEQUIN, Pascal PETITBON.

Absents : Gérard VIEUBLED, Patrick BOUTEILLER, Nathalie ANCELIN excusée représentée par Philippe HENNEQUIN, Manuella PESTEL excusée, ainsi que Sandra MARIE-PERRINE, Majda LACHGAR, et Emilie GUYARD.

Secrétaire : Philippe HENNEQUIN

❖ *Délibération n° CM..27 -2025*

Syndicat d'Energie de l'Oise – Rapport d'activité 2024

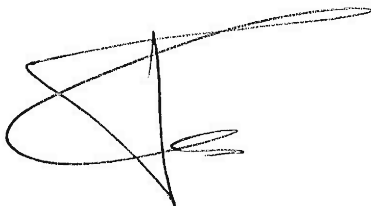
Le Maire informe que le Syndicat d'Energie de l'Oise a adressé son rapport d'activités 2024.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, « ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

Le Conseil Municipal,

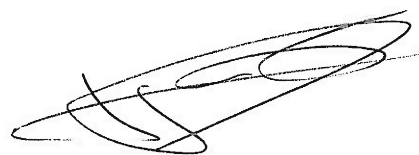
Entendu l'exposé des représentants de la commune au Syndicat,

- PREND ACTE du rapport d'activités 2024 du Syndicat d'Energie de l'Oise.



Jean-Marie DURIEZ, Maire
qui certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire
de cet acte publié le 17 Septembre 2025.

Pour extrait certifié conforme, le 17 Septembre 2025



Philippe HENNEQUIN, Secrétaire

